

Comment effectuer le suivi médical de vos salariés ?

1 Visite d'information et de prévention (VIP)



Obligatoire pour tous les salariés
Délai de 3 mois après la prise du poste

2 Suivi médical individuel des salariés



Salariés non exposés



Salariés exposés à un poste à risques



Suivi médical **classique**



Suivi minimum tous les **5 ans** (3 ans pour les travailleurs handicapés et pour les moins de 18 ans)

+ Examens complémentaires possibles (dépistage maladie professionnelle, dangereuse...)



Suivi médical **renforcé**



Suivi minimum tous les **2 ans**

+ Examen médical d'aptitude (par un médecin du travail avant affectation du salarié sur son poste)

Pour absence **d'au moins 30 jours** :

Une visite de reprise est obligatoire sous

8 jours

suivant la reprise

Pour constater **l'inaptitude du salarié** :

Un examen médical suffit



+ Éventuel **second examen** (délai de 15 J suivant le 1er)

Obligation de reclassement pour les salariés constatés inaptes par le médecin du travail

Proposer un poste de travail adapté



Consulter les délégués du personnel



Assurez le suivi de la santé et de la sécurité de vos salariés avec le module **suivi médical** du logiciel **WinLassie**

